

– TERRE D'Émeraude Communauté –
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°026/2024



SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 93
Suppléants présents : 01
Pouvoirs : 07

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

05/04/2024

Votants :	101	Pour :	101	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LARUADE Laurent ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; FAVIER Jean-Louis à CHAMOUTON Patrick ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

Excusés : FATON Patrice ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte).

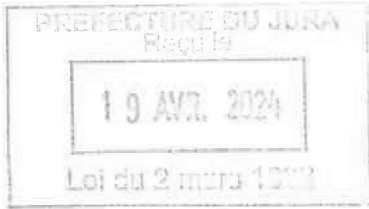
Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BLASER Michel ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PONSOT Pauline ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : GUERIN Jean-Luc.

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Pays des Lacs :

Rapporteur : Christelle DEPARIS-VINCENT

Le RAPPORTEUR,



EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs est présenté au Conseil Communautaire en vue de son approbation.

Document local de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire et les règles d'occupation et d'utilisation des sols à l'échelle intercommunale, le PLUi, compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien, est un document d'urbanisme réglementaire qui, à l'échelle de l'intercommunalité, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble des 27 communes composant le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Le territoire se compose de :

- 1 pôle de vie : Clairvaux-les-Lacs.

Secteur de centralité caractérisé par une offre en commerces, équipements et services qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des habitants du territoire et qui ont vocation à être moteurs du développement du Pays des Lacs.

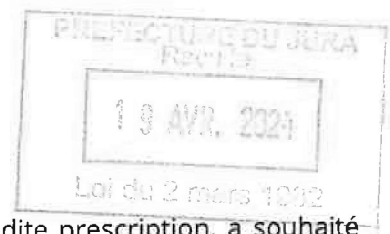
- 3 pôles relais : Bonlieu, Doucier et Pont-de-Poitte.

Secteurs qui correspondent à une logique de relais et de complémentarité avec les pôles de vie. Ils assurent une offre en commerces, équipements et services de proximité.

- 23 villages : ce sont les communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la dynamique locale et la morphologie : Barésia-sur-l'Ain, Blye, Boissia, Charcier, Charézier, Châtillon, Chevrotaine, Cognat, Denezzières, Fontenu, Hautecour, La Frasnée, Largillay-Marsonnay, Menétrux-en-Joux, Mesnois, Patornay, Saint-Maurice-Crillat, Saugeot, Songeson, Soucia, Thoiria, Uxelles, Vertamboz.

I - RAPPEL DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Par délibération n° 170204 en date du 9 février 2017, le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation publique.



L'ancienne Communauté de commune du Pays des Lacs, qui a initié ladite prescription, a souhaité conforter les choix et la stratégie de développement identifiés dans le projet de territoire validé en 2016, en rassemblant et croisant « *les enjeux de protection et de réduction de consommation de l'espace, de protection des paysages, de la trame verte et bleue et des zones humides, de protection contre les risques naturels avec ceux du développement économique et de l'attractivité du territoire* ».

La volonté a été affirmée de montrer l'importance du Paysage comme composante forte et transversale de la région des Lacs avec la volonté d'équilibrer le développement à l'échelle intercommunale, en tendant vers un développement harmonieux et durable qui soit source d'attractivité à long terme pour le territoire.

Les objectifs affichés pour cette révision sont les suivants, répartis-en 5 volets thématiques distincts :

- Urbanisme et développement démographique
- Service, vie locale et vivre ensemble
- Développement économique
- Environnement
- Ressources naturelles et paysage

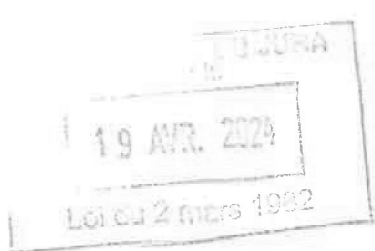
Par délibération n° 2020/071 en date du 6 février 2020, Terre d'Emeraude Communauté a décidé de poursuivre la procédure d'élaboration engagée par l'ancienne Communauté de communes du Pays des Lacs.

Par délibération n°2021-110 en date du 12 juillet 2021, il a été acté du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Elaboré sur la base des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, le PADD du PLUi du Pays des lacs exprime le projet d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années sur la base d'un scénario de développement en matière démographique, d'habitat et d'économie visant tout à la fois la préservation de la qualité de vie et un cadre urbain de qualité.

Trois grands axes d'intervention ont été ainsi inscrits dans le P.A.D.D. :

- Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité ;
- Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu ;
- Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation.



Par délibération en date du 14 décembre 2022, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet d'élaboration du PLUi Pays des Lacs.

Dans le cadre d'une nouvelle délibération en date du 30 juin 2023, le projet de PLUi n°2, a fait l'objet d'un nouvel arrêt approuvé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme.

L'ensemble des avis réceptionnés des communes, des Personnes Publiques Associées (PPA) et consultées a été intégré au rapport de synthèse des avis des communes et des PPA, joint au dossier soumis à l'enquête publique comportant les pièces du dossier arrêté le 14 décembre 2022 sans modification de son contenu, complété du bilan de la concertation arrêté lors du même Conseil Communautaire.

L'enquête publique s'est déroulée du 04 septembre 2023 au 4 octobre 2023, à cette occasion 172 contributions ont été déposées.

Le rapport de la commission d'enquête a été rendu le 3 novembre 2023.

La commission d'enquête a émis, en date du 3 novembre 2023, un avis favorable assorti d'une réserve expresse portant sur la démonstration de la compatibilité du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur du Pays des Lacs avec le SDAGE 2022-2027 au dossier d'approbation.

Terre d'Emeraude Communauté a levé cette réserve puisque la compatibilité avec le SDAGE 2022-2027 a bien été analysée et affirmée au sein des justifications inscrites dans le rapport de présentation du dossier d'approbation du PLUi.

II - PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET DE PLUI SUITE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET À LA PRISE EN COMPTE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES

Après analyse des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), des personnes consultées et des résultats de l'enquête publique, le projet de PLUi a été rectifié sur certains points pour tenir compte, d'une part des avis des PPA et autres personnes consultées et d'autre part des résultats de l'enquête publique.